

29

Commission permanente

Séance du 26 août 2024



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

49741

33 - Insertion

Soutien au point accueil emploi de l'association iLOZ Maison de services et de l'emploi du Pays de Pipriac

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Dans le cadre du programme breillien d'insertion 2023 - 2027, le Département s'est engagé à développer les passerelles vers le monde du travail en renforçant notamment les liens avec les acteurs de l'emploi. Le soutien au point accueil emploi porté par l'association iLOZ Maison de services et de l'emploi du Pays de Pipriac, s'inscrit dans la réalisation de cet objectif.

Le Département agit ainsi de manière volontariste en faveur de l'insertion professionnelle des personnes allocataires du revenu de solidarité active. Le partenariat établi avec l'association iLOZ vise précisément à mobiliser l'offre de service du point accueil emploi (accueil et accompagnement) pour apporter des réponses de proximité aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux personnes allocataires du revenu de solidarité active les plus en difficulté et les moins mobiles.

1 - Bilan 2023

Le point accueil emploi, Maison de services et de l'emploi du Pays de Pipriac, apporte une réponse aux besoins des publics les plus fragiles de disposer d'un service de proximité sur les questions d'emploi, d'insertion et de formation.

L'offre du service du point accueil emploi se décline autour de trois axes :

- le service aux personnes intégrant l'accueil individualisé de proximité, l'accompagnement vers l'emploi et la formation, la co-construction de parcours et l'aide au projet professionnel ;
- le service aux employeurs intégrant la réception et la diffusion des offres ainsi que l'aide et la participation au recrutement ;
- l'animation du territoire intégrant la création d'activités ainsi que la participation aux actions partenariales (session de recrutement, job dating, module découverte des métiers...).

Durant l'année 2023, le point accueil emploi, Maison de services et de l'emploi du Pays de Pipriac a accompagné 227 personnes, dont 27 personnes allocataires du revenu de solidarité active et réalisé 293 entretiens conseil. Le partenariat formalisé avec le Rotary Club de Bain-de-Bretagne a permis également de compléter l'offre de service du point accueil emploi par des simulations d'entretien de recrutement.

2 - Perspectives 2024

Durant l'année 2024, le point accueil emploi, Maison de services et de l'emploi a le projet de renforcer son déploiement sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes ainsi que son action auprès des employeurs. L'association iLOZ doit également recruter un animateur d'ateliers collectifs qui évoluera au sein du point accueil emploi. Enfin, le point accueil emploi s'inscrira dans le déploiement du réseau pour l'emploi aux côtés du Département et de France travail.

Animé par la volonté de répondre aux enjeux liés à l'intégration professionnelle des personnes allocataires du revenu de solidarité active, la collectivité départementale propose d'attribuer une participation de 9 462 euros à l'association iLOZ.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 9 462 euros à l'association iLOZ Maison de services et de l'emploi du Pays de Pipriac dont le détail est joint en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-

Vilaine et l'association iLOZ Maison de services et de l'emploi du Pays de Pipriac, relative au soutien du point accueil emploi, jointe en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. PICHOT

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242567

Pour extrait conforme